

INFO FLASH



N° 21/07 • 13 novembre 2007

Retraite : nouvelle étape de négociation

Mardi 13 Novembre, La direction de l'entreprise a convié l'ensemble des organisations syndicales à une réunion de négociation afin d'examiner ses propositions sur l'accompagnement de l'évolution du régime spécial de retraite de la RATP. La CFDT, La CFE-CGC, la CFTC, la Fédération des Syndicats Indépendants et l'UNSA ont participé à cette rencontre.

Les mesures nouvelles concernant l'accompagnement de l'allongement de la durée d'activité de 37,5 à 40 annuités avec la création de 2 échelons supplémentaires, d'une valeur moyenne de 6 points chacun :

- en 2012 à 26 années d'ancienneté,
- en 2014 à 28 années d'ancienneté.

L'attribution de ces échelons est complétée par une mesure particulière, systématique, appelée « point retraite », de 18 points en moyenne, permettant d'atteindre au total 3,75% de la rémunération.

Les points suivants restent proposés pour la poursuite des négociations :

- prise en compte de la spécificité des métiers pour les agents recrutés à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Mise en place d'un dispositif de complément de retraite.
- Mise en place de mécanismes de rachat ou d'intégration de trimestres pour le calcul de la pension (années d'études, temps partiel).
- Prise en compte des avantages familiaux et conjugaux ainsi que du handicap et de l'invalidité.
- Cas des salariés entrés tardivement à la RATP.
- Durée minimale de service pour bénéficier du régime spécial.
- Double condition de la retraite d'office.

Ces propositions ne seront effectives que si la reprise du travail s'effectue rapidement : à savoir, 50% de l'activité au 15 novembre, et une reprise totale au 16 novembre.

La Direction invite l'ensemble des organisations syndicales à s'associer à cette démarche et fait appel au sens des responsabilités de tous.